

**cndp**

Commission nationale  
du **débat public**

PROJETS DE TERRITOIRE  
Pour la gestion de l'eau en  
Charente-Maritime

- . Charente Aval / Bruant
- . Seudre
- . Seugne

BILAN INTERMEDIAIRE  
DES GARANTS (N°2)

(Janvier à Décembre 2020)

Gilles Faure & Walter Acchiardi

Désignés par la Commission Nationale du Débat Public

8 Février 2021



## SOMMAIRE

I . PREAMBULE : Changement de Garants, impact pandémie, rappel bilan 2019.....	p 5
II . RAPPEL : Les projets de Territoires en Charente-Maritime.....	p 5
III . RAPPEL DU CONTEXTE.....	p 6
. les exigences nationales,	
. Le contexte exprimé par les parties prenantes,	
. Les dispositifs mis en place.	
IV . PHASES PRECEDENTES.....	p.7
V . LES GARANTS dans le processus et leurs missions.....	p.7
VI . POINT DE SITUATION (à fin 2020).....	p.10
VII . OBSERVATIONS des Garants.....	p.11
VIII . PERSPECTIVES POUR LA POURSUITE DU PROCESSUS en 2021.....	p.12
IX . RECOMMANDATIONS.....	p.11
XI . ANNEXES : Les fiches « Observations des Garants » (pour 2020) .....	p.13
XII . GLOSSAIRE.....	p.23



# **I . PREAMBULE : Rappel bilan 2019, Changement de Garants, impact pandémie :**

## **1 – Rappel du rapport intermédiaire 2019 et Présentation du rapport 2020 :**

. Les nouveaux processus de Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau<sup>(1)</sup> sont des dispositifs au « long court » (à l'instar des SCOT<sup>(2)</sup>, ou des schémas de développement et d'aménagement durable des territoires, par exemple) : Les 3 PTGE de la Charente-aval, de la Seugne et de la Seudre en jeu, ont été lancés en 2017.

. Du fait notamment de la pandémie, mais aussi des élections municipales de 2020, qui les ont fortement impactés (voir ci-après), mais également d'autres raisons que le présent document explicitera ces processus de co-construction vont se dérouler au moins jusqu'à la fin de l'année 2021.

. La complexité des problématiques liées à l'eau, les enjeux importants liée à cette thématique sensible qui nécessite et s'appuie sur une concertation consistante (voulue par le Maître d'ouvrage et les porteurs de projets), le contexte d'actualité du changement climatique ainsi que les nombreux acteurs (et usagers) concernés expliquent et justifient également le temps nécessaire pour les mener à terme.

. Le précédent rapport, transmis en début d'année 2020 à l'intention du Maître d'ouvrage (Conseil Départemental de Charente-Maritime) et des porteurs de projets (SYRES17<sup>(3)</sup>, SMBS<sup>(4)</sup> et EPTB<sup>(5)</sup>), recouvrait le bilan du processus pour la période de 2017 à fin 2019.

**. Le présent rapport ne concerne que le bilan de l'année écoulée 2020. Il complète ainsi le précédent rapport intermédiaire (2017 à 2019). De ce fait il est structuré pour identifier et relater les éléments nouveaux depuis le début de l'année 2020 dans le déroulement de chacun des 3 processus de PTGE, par rapport à ce qui a été déjà décrit dans les précédents rapports.**

**2 – Remplacement d'un garant :** Du fait de la démission de Michel Périgord (le 3 avril 2020), et pour respecter la demande initiale des 3 porteurs de projets et le contrat passé avec le Conseil départemental de Charente-Maritime, la CNDP<sup>(6)</sup> a désigné Walter Acchiardi (par décision en date du 6 avril 2020), pour assurer le même rôle d'appui auprès de Gilles Faure (désigné le 26 juillet 2017).

## **3 – Impact des périodes de précautions sanitaires dues à la pandémie de Covid19 et des élections municipales de 2020 :**

. Du fait de la pandémie de Covid19, les périodes de confinement et/ou de couvre-feu ont fortement impacté les processus des 3 PTGE en cours, qui ont dû être adaptés (voir ci-après) pour tenir compte des contraintes et des prescriptions gouvernementales en la matière.

. La CNDP a diffusé un « document de positionnement » aux garants (en mai 2020 et actualisé en novembre et mis en ligne sur le portail de la CNDP) à l'intention d'une information de leur Maître d'ouvrage et porteurs de projets concernés : « *Ce document de positionnement est un guide pour... les garants.es et de manière plus générale tout maître d'ouvrage qui de manière volontaire ou obligatoire engage un processus participatif en cette période qui demeure exceptionnelle et à l'évolution incertaine. Ce document vise également à faire bénéficier nos partenaires, ainsi que les acteurs de la participation de l'expérience et des enseignements tirés par la CNDP de 25 ans de débats publics et de concertations.* » (document transmis au MO et porteurs de projets par les garants pour les PTGE 17).

. De même les élections municipales ont impacté les processus de PTGE. En effet ce sont les commissions locales de l'eau (CLE, élargie à des participants concernés), qui constituent les instances de pilotage des processus. Ces commissions sont présidées par un élu de chaque bassin concerné. A ce jour, ces nouvelles commissions locales de l'eau et leur composition précise n'ont pas encore été validées par le Préfet délégué.

. De ce fait les porteurs de projets et les participants restent en attente de validation de certains point d'avancement de chaque processus et de confirmation des propositions de calendriers prévisionnels pour 2021 (voir également ci-après le paragraphe perspectives pour 2021).

## II . RAPPEL : Les Projets de Territoires en Charente-Maritime :

### . La nouvelle instruction gouvernementale (IG<sup>(7)</sup> du 7 mai 2019) précise le cadre pour les PTGE :

. Cette nouvelle instruction du Gouvernement (qui se substitue à la précédente du 4 juin 2015) vise à encourager les « Projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE), en précisant les outils d'accompagnement existants et les leviers à mobiliser dans le programme d'actions, tout en recommandant la mise en œuvre d'une concertation avec garant(s) CNDP.

. Elle souligne notamment les points suivants :

. « *Le cofinancement des agences de l'eau sera possible lorsqu'ils s'inscriront dans un PTGE prenant en compte l'ensemble des usages de l'eau, la qualité de l'eau, et diversifiant les outils permettant de rétablir l'équilibre quantitatif, pour des prélèvements compatibles avec les capacités du milieu, et promouvant les économies d'eau* ».

. « *Il est nécessaire de mettre en œuvre un débat préalable qui prenne en compte de manière équilibrée l'atteinte des objectifs environnementaux et les besoins des acteurs ,..., qui « participera à l'appropriation collective du projet, ce qui devrait permettre sa bonne mise en oeuvre dans un temps raisonnable et avec des budgets maîtrisés* ».

. « *La Commission Locale de l'Eau (CLE<sup>(8)</sup>) sera (sauf avis contraire de sa part), le « coeur » du comité de pilotage de ce projet, élargie à toutes les parties intéressées au projet et notamment les représentants des filières économiques afin de bâtir un projet satisfaisant les objectifs environnementaux et réaliste économiquement* ».

. **La demande initiale des porteurs de projets pour la désignation de garants pour les 3 PTGE a été effectuée conjointement par la Présidente du SYRES17, les Présidents du SMBS et de l'EPTB le 23 juin 2017, auprès de la CNDP. En réponse celle-ci a désigné 2 garants le 26 juillet 2017 (voir ci-après).**

### . La formulation utilisée par les demandeurs est la suivante :

« *Dans le cadre de l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, et en réponse aux recommandations du Préfet de la Charente-Maritime visant à s'appuyer sur un tiers garant pour faciliter la démarche d'élaboration des projets de territoires, nous vous sollicitons pour la désignation d'un garant de la concertation en charge d'assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation tout au long des phases d'élaboration des projets de territoires Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre* ».

### . Décision CNDP du 26 juillet 2017 et contractualisation avec le MO<sup>(9)</sup> / Porteurs de projets :

. Par décision du **26 juillet 2017** la CNDP désigne M. Gilles FAURE et M. Michel PERIGORD (en appui) pour suivre le processus d'élaboration des 3 Projets de Territoires de la Seudre, de la Charente aval et de la Seugne.

. le dialogue entre porteurs de projets et garants CNDP pour préciser les termes de la contractualisation conduit le Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime à co-signer une convention le **26 janvier 2018** qui définit le cadre de leur mission :

. « *Les garants favorisent l'expression de chaque acteur et du public de façon équitable (ils ne l'organisent pas, ne pilotent pas le processus de concertation/co-construction, ni l'animation des réunions, mais sont des observateurs attentifs),*

. *Les garants vérifient la bonne retranscription des échanges, et la qualité des réponses qui sont apportées,*

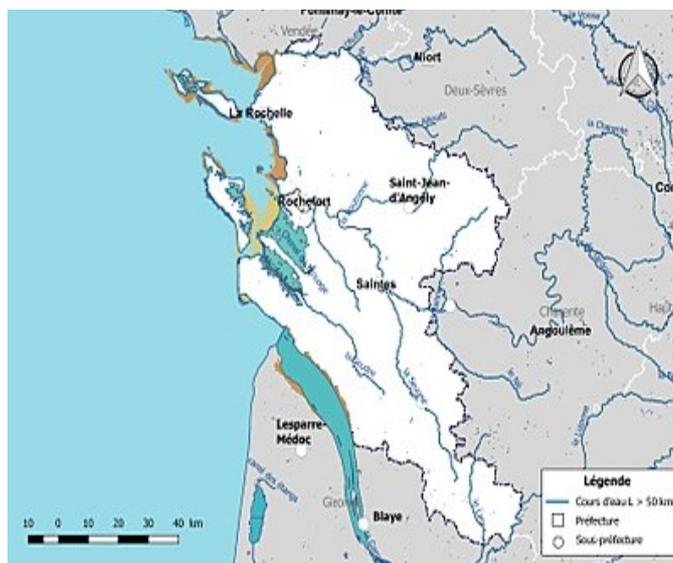
. *Les garants peuvent apporter des conseils et formuler des suggestions aux porteurs de projet pour les modalités de mise en œuvre du processus de concertation co-construction,*

. *En cas de blocage du processus, les garants peuvent exercer une fonction de médiation (sans intervenir sur le fond du projet) : au moyen de permanences, rencontres et échanges avec les parties prenantes si le besoin en est exprimé ».*

. **Du fait de la démission de Michel Périgord (le 3 avril 2020), la CNDP a désigné Walter Acchiardi par décision en date du 6 avril 2020, pour assurer le même rôle d'appui auprès de Gilles Faure.**

### III . RAPPEL DU CONTEXTE des 3 PTGE en Charente-Maritime :

*Parmi les trois cours d'eau au parcours partiellement parallèle de la Charente-Maritime, en jeu dans les trois (3) PTGE, seul le fleuve Charente, qui a donné son nom à deux départements contigus, déborde sur le département voisin de la Charente . La Seudre étant le plus côtier et le plus court (68 kms avec un bassin versant de 855 km<sup>2</sup>), la Seugne plus à l'est (88 kms et bassin versant de 984 km<sup>2</sup>), intermédiaire entre les deux autres (affluent de la Charente qu'elle rejoint au niveau de Saintes) et la Charente le plus long des trois (381 kms, dont 224 dans le département de la Charente et bassin versant de 10 549 km<sup>2</sup>), prenant sa source au-delà d'Angoulême (dans la Hte Vienne) avant de se jeter au sud de Rochefort. Pour information, la superficie du projet de territoire charente aval Bruant est de 1690 km<sup>2</sup>.*



#### . Contexte général (National) relatif au PTGE :

. **La gestion de la ressource en eau, dans un contexte avéré de changement climatique**, est un sujet sensible dont les différents niveaux de contextes doivent être rappelés :

. **Le niveau national** a fait l'objet de l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019, qui actualise les modalités et obligations en la matière : « *Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent... Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant* ».

. **Le niveau régional et départemental** : ces questions, qui relèvent également des domaines de compétences des collectivités locales, sont une de leurs préoccupations et sujets d'élaboration de politiques et d'actions spécifiques.

. **Le niveau du bassin versant** constitue également une entité géographique formelle intéressante pour associer et écouter les usagers, analyser et préciser les différents enjeux locaux et les pistes d'actions les plus adaptées à définir avec les usagers du bassin, dans le cadre du PTGE.

. « *Il s'agit donc de trois (3) Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE) qui, même s'ils ont fait l'objet d'une sollicitation commune auprès de la CNDP, constituent néanmoins 3 entités spécifiques et 3 processus autonomes, dans un même département, au sein du même bassin hydrologique, dont les imbrications multiples et les mises en cohérence doivent évidemment être prises en compte* » (extrait du précédent rapport 2019).

. **Le contexte exprimé par les parties prenantes (Préfet le 4 août 2016, Maître d'ouvrage - CD 17<sup>(9)</sup> dans la convention avec les garants) ainsi que par la presse locale, est rappelé de manière plus détaillée dans les éléments introductifs du rapport 2019.**

## IV. LES PHASES PRECEDENTES :

. **Rappel** : chaque processus de PTGE est élaboré au sein du bassin dans le cadre de dispositifs similaires coordonnés, mis en place pour chacun, sous le pilotage d'une commission locale de l'eau (CLE élargie<sup>(8)</sup>) présidée par un élu du bassin :

. 3 Comités de pilotage (COPIL<sup>(10)</sup>) s'appuyant sur la CLE (élargie à des parties prenantes), complétés par des comités territorialisés (COTER<sup>(11)</sup>), organisés par sous bassins ou territoires spécifiques, qui pilotent le processus, et valident les points d'étapes et les orientations,

. 3 Comités technique (COTECH<sup>(12)</sup>), réunissant des représentants des différents services des parties prenantes (syndicats de bassin, administrations, collectivités, associations, milieux agricoles et d'activités liés à l'eau,...),

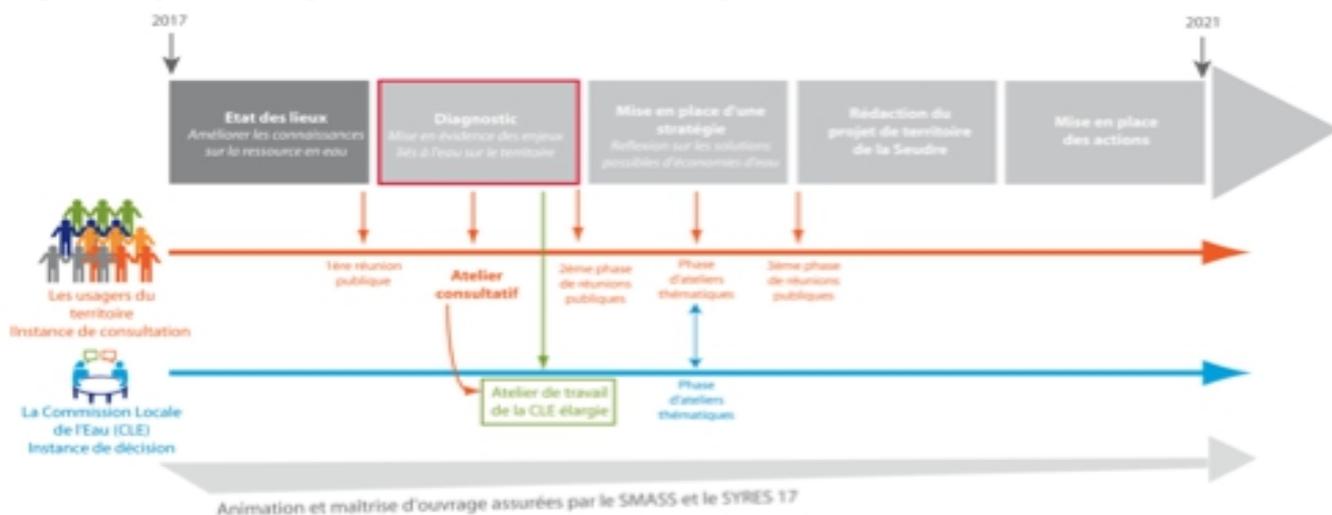
. Des réunions techniques particulières thématiques ou territoriales adaptées au contexte particulier de chaque bassin ou selon les besoins et/ou les orientations définies.

. 2 garants sont associés (sur demande initiale des porteurs de projets) pour suivre les processus et conseiller le Maître d'ouvrage.

. Un compte-rendu de chaque réunion est formalisé par les chargés de projets des porteurs de projets et mis en ligne sur le portail internet de ces institutions. Les garants transmettent une fiche d'observations à l'issue de chaque réunion auxquelles ils sont invités

. La construction des éléments supports du processus est réalisé en régie par les services des porteurs de projets (Syrès17, SMBS, EPTB Charente, CD17) avec l'appui de l'IFREE (prestataire spécialisé) en appui pour la partie animation et co-construction.

### . Les grandes phases des processus et leurs calendriers prévisionnels (fin 2019) :



. **Le précédent rapport des garants (couvrant la période depuis leur contractualisation jusqu'à fin décembre 2019) a dénombré au total 38 réunions pour les 3 processus PTGE, dont 19 comités de pilotage/comités de territoire et 19 comités techniques proprement dits (pour un total de d'environ 500 participations cumulées ).**

. **En 2020**, comme indiqué précédemment, les contraintes liées à la pandémie et les élections municipales ont notablement impacté les calendriers prévisionnels des réunions prévues pour 2020 et la suite des processus, qui ont dû être régulièrement adaptés et modifiés, notamment aux premier et deuxième trimestre 2020 (ce qui explique la période « creuse » du printemps 2020).

. **Malgré ces contraintes les porteurs de projets ont souhaité maintenir la poursuite des processus à un rythme et des conditions adaptés au contexte sanitaire évolutif.**

## . Pour leur part, en 2020, les garants\* ont participé aux réunions suivantes :

- . **PTGE SEUDRE** : . 1 Comité de pilotage (CLE élargie - le 28/01/20 à Royan – 45 participants),
  - . 4 Groupe de travail technique (« Volumes prélevables ») :

- GT N°1 - 4 juin 2020 (visio-conf. - 27 invités),
- GT N°2 - 25 juin 2020 - Meursac (22 participants),
- GT N°3 - 1er octobre 2020 - Meursac (22 participants)
- GT N°4 le 6 novembre (visio-conf. - 21 participants),

Groupe de travail VP en présentiel à Meursac



## . **PTGE CHARENTE/AVAL ET SEUGNE** :

- . 1 réunion préparatoire à un Comité Technique le 8 juin (visio-conférence avec les organisateurs),
- . 1 Comité technique le 16 juin 2020 (visio-conférence – 25 participants),
- . 1 Réunion d'information public expérimentale le 3 septembre 2020 (visio-conférence - 39 participants) : voir fiche observations des garants en annexe,
- . 1 Atelier le 8 octobre à Jonzac ( 22 inscrits).



**Réunion publique  
d'information**

JEUUDI 3 SEPTEMBRE 2020 DE 18H00 À 20H00  
en visio-conférence, à l'adresse : <https://urlz.fr/dtjv>

sur l'élaboration des  
**Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)  
Charente aval, Bruant et Seugne**  
Vers une gestion partagée de la ressource en eau

En présence des garants de la concertation dérogatoire pour la Commission régionale de débits (CRD) et de l'Agence de l'eau de la Charente en collaboration avec l'association de protection de la rivière en aval (APRA) à l'initiative de l'Inrae



**Marie DUBOIS**  
Associative PTGE  
1 rue Grand-Capit, 25 rue Charente  
17930 LA ROCHE-BEAUVAIS  
06 46 72 18 12  
marie.dubois@ptge-seugne.com  
www.ptge-seugne.com

**ETEX Charente**

**Clément BÉACONCHA**  
Associative PTGE  
Maison de la Charente Maritime et du Bassin Breton  
27 rue du Buisson  
17930 LA ROCHE-BEAUVAIS  
06 46 72 18 12  
clement.beaconcha@ptge-seugne.com

Atelier du 8 octobre à Jonzac



. Soit au total (pour 2020), 10 réunions concernant les 3 PTGE (réunissant au total environ 250 participants cumulés), : 9 réunions, dont 1 COPIIL, 1 réunion publique (en visio-conférence), 4 réunions du groupe de travail « volumes prélevables Seudre » et 3 réunions techniques, auxquelles se rajoute 1 réunion des garants avec les 2 associations FNE<sup>(13)</sup> 17 et SOS Rivières (à leur demande), dans les locaux de l'EPTB à Saintes.

## V. LES GARANTS dans le processus (et leurs Missions) :

. Rappel : Les 2 garants, désignés par la Commission Nationale du Débat Public (voir ci-avant) interviennent exclusivement dans le cadre de la convention avec le Maître d'ouvrage et les porteurs de projets (détaillée dans le précédent rapport), dans le respect de la déontologie et des principes de la CNDP, intégrés dans cette même convention :

. « Les garants assistent à toutes les réunions (comité d'élaboration, comité de pilotage, réunions de concertation, réunions publiques) ou autres rencontres et « évènements » liées à la démarche « projet de territoire ».

. Ils Garantissent la qualité du processus de concertation/co-construction (assuré par les porteurs de projets et leurs prestataires), renforçant la légitimité et l'acceptabilité de la démarche,

- Ainsi que la qualité, sincérité intelligibilité des informations diffusées au public, et la possibilité pour ce dernier de formuler des questions, de présenter des observations et propositions,

- Ils observent le déroulement de la concertation, analysent et vérifient que le cadre prévu est respecté,

- Sont destinataires de toutes productions liées au processus de concertation/co-construction,

- Ne sont pas chargés de l'animation des réunions, mais peuvent intervenir notamment pour :

- Favoriser l'expression de chaque acteur et du public de façon équitable,
- Vérifier la bonne retranscription des échanges,
- Vérifier la qualité des réponses qui sont apportées.

- Apportent des conseils et formulent des suggestions aux porteurs de projet (modalités de mise en œuvre du processus de concertation/co-construction).

- Si blocage du processus, ils peuvent exercer une fonction de médiation (sans intervenir sur le fond du projet). Le garant peut alors organiser des permanences ou des rencontres facultatives pour échanger avec les parties prenantes du projet si le besoin en était exprimé.

- A l'issue de la concertation, les garants établissent une synthèse descriptive du processus et le qualifient au regard de critères adaptés : Ce bilan rendra compte de la qualité du processus de concertation/co-construction et sera rendu public par le Département.

. De manière concrète, la participation des 2 garants concerne principalement les réunions des Comités de pilotage (CLE élargie, Comités de territoires), des Comités techniques, relatifs à chacun des 3 PTGE, ainsi que certaines réunions techniques concernant directement les processus ou leur contenu ou risquant de les impacter fortement ».

### . En 2020, les garants\* ont participé aux réunions suivantes (dans l'ordre chronologique) :

(\* Rappel : Michel Périgord ayant démissionné le 3 avril 2020, Walter Acchiardi a été désigné par la CNDP le 6 avril 2020 pour le remplacer).

- 1 - 28 janvier : PTGE Seudre - COPIL (à Royan),
- 2 – 4 juin : PTGE Seudre - Groupe de travail « volumes » N°1 (en visio-conférence),
- 3 - 8 juin : PTGE Charente aval et Seugne - réunions préparatoires à Cotech N°1 (en visio-conférence),
- 4 – 16 juin : PTGE Charente aval et Seugne - réunions préparatoires à Cotech N°2 (en visio-conférence),
- 5 – 25 juin : PTGE Seudre - Groupe de travail « volumes » N°2 (à Meursac),
- 6 – 3 septembre : PTGE Charente aval et Seugne – Réunion information public (en visio-conférence),
- 7 - 11 septembre : Réunion avec FNE<sup>(12)</sup>17 et SOS Rivières (à Saintes à l'EPTB),
- 8 – 1er octobre : PTGE Seudre - GT N°3 (à Meursac),
- 9 - 8 octobre : PTGE Charente aval et Seugne - « Atelier technique » (à Jonzac)
- 10 - 6 novembre PTGE Seudre : GT N°4 (visio-conférence),

. Soit au total (pour 2020), 10 réunions concernant les 3 PTGE , 9 réunions, dont 1 COPIL, 1 réunion publique (en visio-conférence), 4 réunions du groupe de travail « volumes prélevables Seudre » et 3 réunions techniques, auxquelles se rajoute 1 réunion des garants avec les 2 associations FNE 17 et SOS Rivières (à leur demande), dans les locaux de l'EPTB à Saintes.

## VI. POINT DE SITUATION A FIN 2020 :

### . Les points principaux de la situation des processus à la fin de l'année 2020 sont les suivants :

. En 2020, comme indiqué précédemment, le déroulement des processus a été fortement impacté par 2 événements :

- d'une part la pandémie de Covid 19 et les contraintes sanitaires liées,
- et d'autre part par les élections municipales qui doivent conduire à la remise en place formelle des CLE élargies aux différentes parties prenantes pour chaque bassin et donc pour chaque PTGE.

. **En 2020 la période de pandémie** a effectivement nécessité de fortes adaptations dans le déroulement des processus à la fois sur les calendriers mais aussi sur les conditions de mise en oeuvre.

. Certaines réunions ont dues être annulées (1) ou reportées, ou n'ont pas été programmées. Plusieurs réunions (5) ont été organisées en visio-conférence. Cinq (5) autres réunions ont malgré tout été maintenues en « présentiel » malgré les contraintes des dispositifs et dispositions à mettre en œuvre pour maintenir la poursuite des travaux et des processus dans des conditions adaptées. Il faut souligner la volonté des porteurs de projets pour maintenir cet objectif.

. Nous avons constaté nous-mêmes (et signalé dans nos relevés d'observations) que les conditions fixées ont été systématiquement respectées dans les réunions en « présentiel » auxquelles nous avons participé.

. **Les élections municipales** (mars et juin) ont conduit à une nouvelle représentation dans les commission locales de l'eau. Or il faut rappeler que ces CLE (élargies) pilotent les processus (COPIL) sous la présidence des présidents de CLE qui permettent une validation des orientations proposées. Mais à ce jour (début 2021) les nouvelles commissions n'ont pas encore été officiellement mises en place, à notre connaissance. Les orientations pour la suite des processus ne sont donc pas encore ni connues, ni a fortiori validées, mais seulement esquissées par les porteurs de projets.

. **Néanmoins, les porteurs de projets (avec les représentants du Maître d'ouvrage), ont souhaité maintenir le déroulement des processus de PTGE en proposant que certaines réunions puissent se tenir soit en visio-conférence soit en « présentiel » (quand cela était possible dans le strict respect des mesures préconisées) :**

. **Pour le PTGE Seudre :** Seules trois (3) réunions sur les cinq (5) programmées se sont tenues en présentiel . Deux (2) se sont tenues en visio-conférence,

. **Pour les PTGE Charente-Aval et Seugne :** Sur les cinq (5) réunions prévues trois (3) se sont tenues en visio-conférence (les 8 et 16 juin ainsi que la « réunion publique » du 3 septembre. Une (1) réunion n'a pas pu être programmée en 2020 (l'Atelier initialement prévu le 15 octobre).

. **Chronologiquement le calendrier par bassin a été le suivant :**

. **PTGE SEUDRE :**

- . 1 COPIL (le 28/01/20 à Royan)
- . 4 Groupe de travail technique (Volumes prélevables avec l'appui du BRGM) :
  - GT N°1 le 4 juin 2020 (visio-conférence),
  - GT N°2 le 25 juin 2020 à Meursac
  - GT N°3 le 1er octobre 2020 à Meursac
  - GT N°4 le 6 novembre (visio-conférence),

. **PTGE CHARENTE/AVAL ET SEUGNE :**

- . 2 réunions préparatoires à COTECH les 8 et 16 juin 2020 (visio-conférence),.
- . 1 Réunion d'information public le 3 septembre 2020 (en visio-conférence),
- . 1 Atelier le 8 octobre à Jonzac
- . 1 Atelier prévu le 15 octobre à Jonzac (reporté).

. **A Noter** que plusieurs participants au processus ont adressé un message aux garants (sur leur portail dédié rappelé à chaque réunion), sollicitant une réunion (à organiser en début 2021) pour faire part de leurs questions (FNE17 et SOS Rivières, Chambre d'agriculture, Coopérative Terre Atlantique).

## VII . OBSERVATIONS des Garants :

. Depuis le début du processus les garants ont souhaité transmettre formellement au Maître d'ouvrage / porteurs de projets, leurs observations sous forme d'une fiche « observations des garants », formalisées à l'issue de chaque réunion auxquelles ils ont été invités. Celles formalisées en 2020 pour les réunions tenues auxquelles ils ont participé figurent en annexes. (*A noter que les garants demandent systématiquement la mise en ligne de ces fiches d'observations*).

### **. Parmi les observations certains points peuvent être soulignés :**

**. Le Pilotage / l'organisation / l'animation :** Nous apparaissent bien organisés et adaptés, ainsi qu'aux participants (des questionnements évaluatifs devraient néanmoins être systématisés) y compris dans la prise en compte des dispositions gouvernementales relatives au **contexte sanitaire évolutif**, face auquel les réunions ont été maintenues soit en « présentiel » soit en visio-conférence, dans des conditions qui nous sont apparues satisfaisantes. Le choix des porteurs de projets de faire appel à l'IFREE pour un appui externe pour l'animation des réunions a été, à notre sens, bénéfique pour « consolider » l'avancée des processus.

**. L'ambiance des processus**, pour des raisons à rapprocher de la remarque précédente (relative aux apports de l'IFREE), est appréciée, jugée positive, comme l'écoute mutuelle et la confrontation dans l'expression des différents points de vue et les échanges,

**. L'information en général, doit être consolidée voire renforcée, et notamment celle (amont) en préalable qui pour nous est déterminante pour favoriser la participation,**

**. Le recours aux visio-conférences** (plus adaptées à la période de précautions sanitaires) a été adopté par les participants voire même loué (il évite également des déplacements !). Il nous apparaît acceptable sous les réserves déjà énoncées précédemment,

**. Les réunions publiques** sont actuellement proscrites, même si l'expérimentation de la visio-conférence pour ce type de réunion est encourageante (au niveau de territoires réduits),

**. La Poursuite des processus :** Malgré le contexte sanitaire contraint, la poursuite des processus PTGE est souhaité, tout en tenant compte du contexte et des obligations actuelles nécessitant des adaptations et des dispositifs particuliers, pour atténuer les freins et les obstacles et également renforcer la participation,

**. La question fondamentale des Volumes prélevables :** L'expérimentation menée (dans le cadre du PTGE Seudre ) pour actualiser les volumes prélevables (avec l'appui unanimement apprécié du BRGM), apparaît très intéressante (voire exemplaire) et y compris par les participants. Elle est aussi déterminante dans l'avancement des PTGE pour définir un nouveau point de consensus à ce sujet entre les différentes parties prenantes.

. A cet égard, cette actualisation des nouvelles limites des volumes prélevables (dans le contexte avéré du changement climatique), doit aussi être menée à bien pour les 3 PTGE. La présentation de l'étude BRGM, unanimement appréciée par les participants constitue, selon nous, un support convaincant à « dupliquer » pour les autres bassins.

**. Le recours à la Visio-conférence :** Malgré les contraintes, les difficultés techniques et la distanciation, elle a été finalement appréciée, voire souhaitée pour maintenir les processus et...le contact. La qualité technique de l'organisation a permis de pallier les inconvénients de ce dispositif inhabituel, qui finit par être adopté,

. Elle ouvre certaines possibilités, après avoir été « domptée », y compris pour des participations ouvertes à de plus grand nombre (cf expérimentations pour les PTGE Seugne et Charente aval),

. Certaines interrogations subsistent néanmoins sur son adaptation à des « réunions publiques », qui supposent aussi un renforcement crédible de l'information amont par tous types de médias et supports. Elle suppose par exemple à notre sens, la mise en place d'un forum en ligne ouvrant plus largement l'information / participation au public dans l'objectif de la co-construction annoncée par les MO / Porteurs de projets. (Sujet à mettre à l'ordre du jour et à échanger au sein des Copil(s) et Cotech(s))

**. Veiller à la prise en compte des remarques :** Il est convenu, sur rappel des garants, que les remarques faites doivent faire l'objet d'une réponse et d'une prise en compte consistante et crédible, pour mieux répondre aux reproches formulés (y compris par écrit auprès des garants) par les associations ( FNE17 et SOS Rivières ont d'ailleurs sollicité un entretien avec les garants à ce sujet).

**. Portail internet / Mise en ligne :** Les garants suggèrent la pérennisation de l'outil d'information / participation du public via les portails internet relatifs aux PTGE qui ne sont pas facilement identifiables et ne présentent pas toujours tous les points d'avancement des processus, (ni d'ailleurs - pour certains d'entre eux - les « fiches observations des garants »).

**. Evaluation des dispositifs :** En plus des relevés de réunions effectués par les porteurs de projets , et les « fiches d'observations des garants », nous souhaitons la mise en place de questionnaires spécifiques d'évaluation des différentes séances (réunions) mises en place,

**. Questions diverses qui restent posées :**

- Quid de la mise en place des nouvelles CLE(s) suite aux dernières élections municipales ?
- Comment mieux mobiliser la profession agricole ? Et plus largement le public (les usagers) concerné ?
- Du fait des impacts de la pandémie, une actualisation des calendriers est nécessaire (prévisions des porteurs de projets pour 2021),
- La question du renforcement de l'information préalable apparaît important et indispensable, par le biais des différents outils possibles (portail(s) internet, journaux, flyers, bulletins municipaux, affichages, autres médias...). Cette question pourrait également être abordée dans les groupes de travail technique et au sein du comité de pilotage.

## VIII . PERSPECTIVES pour la poursuite du processus en 2021 :

- . A ce jour, dans la suite de ce qui a été explicité précédemment (désignation des membres des CLE élargies, adaptation aux évolutions de la pandémie et des conditions sanitaires), les calendriers prévisionnels 2021 ne sont pas connus, même si quelques perspectives ont été tracées par les porteurs de projets en fin d'année 2020.
- . Néanmoins ces mêmes porteurs de projets ont annoncé le maintien des 3 processus en 2021, en les adaptant au contexte sanitaire,
- . Certaines réunions sont d'ailleurs prévues (conclusions du groupe de travail Seudre sur la thématique « volumes » au 1er trimestre, Ateliers pour les PTGE Charente aval et Seugne),...
- . A noter également que des rencontres d'échanges ont été sollicitées avec les garants CNDP par des participants au processus (FNE et SOS Rivières, chambre d'agriculture, coopérative agricole Terre Atlantique).

## IX . RECOMMANDATIONS :

- . **Des différentes observations formulées en 2020, les garants tirent les recommandations suivantes :**
- **Poursuivre les 3 processus de Projet de Territoire selon la même dynamique coordonnée** et la même volonté de **co-construction** avec les différentes parties concernées et les usagers, initialisée jusqu'à maintenant, en poursuivant les travaux en lien avec les spécificités de chaque territoire de ces 3 bassins, dans le respect des consignes sanitaires,
- **Informers les participants des PTGE sur l'actualisation des CLE élargies**, et les procédures de validation dans les processus de PTGE,
- **Mettre à jour les calendriers prévisionnels** (qui doivent rester adaptables suivant l'évolution du contexte sanitaire),
- En substitution des réunions en présentiel qui ne seraient pas réalisables, **poursuivre l'expérimentation de réunions en visio-conférence** (y compris pour associer le public), en diversifiant tous les outils d'information (portails internet, journaux, bulletins municipaux, et autres médias) pour renforcer la participation,
- **Maintenir la qualité d'animation** avec l'appui de l'IFREE, permettant une participation active (appréciée),
- **Finaliser les processus d'actualisation incontournable des volumes prélevables** (à l'instar de ce qui est mené pour la Seudre) pour les 3 projets de territoire, tout en tirant les enseignements et les adaptations utiles à chaque bassin,
- **Actualiser et rendre plus facilement accessibles et lisibles les portails internet des porteurs de projets relatifs aux 3 PTGE, pour favoriser l'information et la participation du public,**
- A moyen terme, **prévoir**, pour chaque projet de territoire, dans les meilleurs délais, **une réunion publique d'information** et de synthèse **préparatoire à la poursuite du processus** et des travaux de la **phase 3 (élaboration de scénarii adaptés aux territoires)**, dans la perspective de la **phase 4 consacrée aux différentes actions possibles**,
- Enfin, **prévoir une réunion de restitution générale** de l'avancement des 3 projets de territoires en cours en Charente-Maritime sous l'égide des instances de pilotage (nouvelle CLE(s) élargie(s)), du Maître d'ouvrage et porteurs de projets des 3 PTGE.

*Les garants CNDP,  
Gilles Faure et Walter Acchiardi*



### **. LES FICHES « OBSERVATIONS » des GARANTS (en 2020\*) :**

*. Remarques préalables : En 2020 le contexte sanitaire a, à la fois, bouleversé le calendrier des processus et complexifié le maintien et la préparation des réunions que les organisateurs ont souhaité proposer malgré les contraintes, pour poursuivre les processus. Il faut le souligner. Plusieurs réunions ont néanmoins dû être reportées.*

*. A l'occasion des réunions de différents types maintenues auxquelles les 2 garants ont été invités, ces derniers ont poursuivi, comme pour l'année précédente, la rédaction systématique d'une fiche d'observations. Elles sont reproduites ci-après, en soulignant que, du fait des contraintes ayant conduit à différer certains travaux, les phases préparatoires ont néanmoins eu lieu.*

*. Pour assurer l'objectif de transparence visé, les garants ont à nouveau sollicité (auprès des porteurs de projets), une mise en ligne systématique de leurs observations.*

*\* Les fiches observations pour les années précédentes (2018 et 2019) sont jointes en annexe du rapport finalisé et transmis fin 2019.*

### **FICHES D'OBSERVATIONS DES GARANTS TRANSMISES EN 2020 :**

**1 - Mardi 28 janvier 20 à Royan - PTGE Seudre - Comité de pilotage/CLE élargie (14h à 17h00 - SMBS).**

*. Durée de la réunion : Ouverture réception des participants à 14h15 - fin de la réunion à 17h00 - durée : 2h45,*

*. 45 participants (y/c garant CNDP – selon la liste d'émargement remise, jointe au relevé de la réunion).*

*. Ordre du jour :*

- Point d'avancement du PTGE Seudre,*
- Discussion sur l'historique des volumes,*
- Discussion sur les volumes prélevables (VP),*
- Intervention du BRGM : point d'étape et suites programmées,*
- Validation partielle du diagnostic du PTGE Seudre,*
- Présentation des prochaines étapes.*

*. Avec qui ? : Représentants des différents collèges de la CLE élargie du bassin de la Seudre (voir liste de présence des organismes, structures ou personnalités invités).*

*. Ouverture réunion : par le Président de la CLE (Pascal Ferchaud).*

*. Animation : SMBS (Claire Blondel, chargé de projet), avec l'appui du SYRES 17 (Clément Béracochéa, chargé de projet). A noter également l'intervention (attendue) du BRGM.*

*. Présentation : Sous forme de diaporama commenté par le SMBS (C.Blondel et J.P.David) avec l'appui des chargés de projet du Syrès.*

*. Le diaporama projeté et commenté, nous est apparu à la fois clair et synthétique (1 exemplaire a été remis lors de l'inscription à la réception des participants).*

*. Un relevé de la réunion sera formalisé et mis en ligne dans les meilleurs délais par le SMBS,*

*. Remarques garant : G.Faure demande d'excuser l'absence de Michel Périgord (retenu par des soucis de santé). Par ailleurs GF demande en séance que l'ensemble des diaporamas commentés (notamment celui du BRGM) soient également mis en ligne (CB répond positivement).*

*. Quelques observations et remarques notées par le garant :*

- Le SMASS change d'appellation pour « SMBS » (syndicat mixte du bassin de la Seudre), suite à la fusion avec le SMBSA (syndicat mixte du bassin de la Seudre aval),*
- Sur sollicitation du président de séance, il apparaît que la validation partielle (des éléments actuels) du diagnostic est acquise à l'unanimité (pas de vote contre, ni d'abstention),*
- Un groupe de travail spécifique (d'une quinzaine de participants) sera rapidement mis en place, sous pilotage de l'IFREE, pour définir les nouvelles limites des volumes prélevables (VP pour le bassin de la Seudre),*
- A noter que M.Bourry (FNE 17) évalue positivement cette démarche d'actualisation des VP (suite au jugement du TA*

de Poitiers) en notant que jusqu'alors seul le VP pour la Seudre moyenne avait été validé et que l'étude en cours menée par le BRGM apportera une référence partagée intéressante, qu'il souligne positivement, ajoutant que « si 8 années sur 10 le DOE (en cours de fixation avec l'Agence de l'Eau AG) est respecté, il n'y aura pas de justifications pour des remises en cause... »,

- Une réunion est prévue (au sujet du VP) le 6 février entre la chambre d'agriculture et « l'administration » à ces sujets (non précisés),

- Plusieurs remarques ou commentaires d'intervenants parmi les participants seront précisés dans le relevé de la réunion par le porteur de projet (SMBS),

- Présentation par le BRGM, du processus en cours suivi (qui sera poursuivi en collaboration avec le groupe de travail précité) pour l'actualisation et les projections de la question des volumes prélevables (VP), intégrant les perspectives du changement climatique,

- 1 intervenant (GAB17) regrette que la part « maïs » manque dans les « graphes/camenberts » présentés,

- La question des financements pour le rebouchage des forages (abandonnés) est également abordés en échanges avec Mme de Roffignac (CD17) qui confirme cette possibilité,

- En fin de réunion, sur sollicitation du président de séance, Gilles Faure (garant) souligne l'intérêt de la présentation de l'étude menée par le BRGM (et les suites proposées pour la définition des VP) qui constitue à la fois un point d'appui indispensable et une avancée notable dans les processus PTGE (également appréciée par plusieurs participants dont notamment FNE17 qui a tenu à le souligner), en précisant que cela ne doit pas dispenser chacun de poser toutes les questions qui le préoccupent et ne doivent rester « rentrées »,

- La séance se termine vers 17h00.

## **2 - PTGE Seudre - GT Volumes N° 1 - jeudi 4 juin 2020 (Visio-Conférence de 14h à 16h30).**

. Pour à la fois faire face aux dispositions administratives concernant la période du Covid19 et maintenir les travaux prévus au sein d'un groupe de travail spécifique relatif aux « volumes » concernant le PTGE Seudre, Claire Blondel (SMBS) et Clément Barracochéa (Syrès17) ont mis en place, en remplacement des 4 réunions successives en présentiel prévues initialement, une visio-conférence, le 4 juin 2020 après-midi (pour la première séance), qui nous est apparue adaptée à la fois au contexte, aux recommandations CNDP et au sujet traité, à caractère plutôt technique.

. Plusieurs messages d'information de la part des organisateurs, ont précédé la préparation et la mise en place de ce dispositif nouveau pour tous les participants.

. **Durée de la visio-conférence : Ouverture** réception des participants à **13h45 - fin** de la réunion à **16h30 - durée : 2h45,**

. **27 invités/ 20 participants** (y/c Gilles Faure et Walter Acchiardi pour les garants CNDP\* - voir liste jointe).

. **Ordre du jour :**

- Eléments de présentation et "tour de table", présentation des garants CNDP,

- Eléments de cadrage (intervention de la DDTM 17 et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine)

- Echanges autour du modèle hydrogéologique et de la méthode proposée avec le BRGM Nouvelle Aquitaine,

- Perspectives, prochaine réunion,

- Clôture de la visio-conférence – intervention des garants

. **Qui est présent ou représenté ?** : Représentants des différents collèges du PTGE du bassin de la Seudre (voir liste de présence des organismes, structures ou personnalités invités).

. **Ouverture réunion en visio-conférence (après accueil des participants) et animation** : par Claire Blondel (SMBS) assisté de Marie Eraud (IFREE) avec Clément Baracochéa (Syrès17) . A noter également l'intervention (attendue) du BRGM (Abasq Léna).

. **Présentation** : Sous forme de diaporama commenté par C.Blondel, Marie Eraud et Léna Abasq (BRGM), notamment du modèle utilisé par le BRGM et des éléments constitutifs des simulations qui seront proposées à différents horizons et différents points du bassin. Les documents présentés nous apparaissent à la fois clairs, synthétiques et facilement compréhensibles (1 exemplaire sera mis en ligne).

. Un relevé de la réunion sera formalisé et mis en ligne dans les meilleurs délais par le SMBS sur le portail du PTGE,

. **Les garants CNDP** : Dès l'introduction à la demande des organisateurs, comme convenu, Gilles Faure, pour les

garants CNDP, rappelle la présence de 2 garants et présente Walter Acchiardi désigné le 6 mai en remplacement de Michel Périgord (démissionnaire pour des raisons personnelles), tout en rappelant rapidement, pour ceux qui n'ont pas assisté aux réunions antérieures, le rôle des garants CNDP (observateurs tiers, neutralité, impartialité,...).

**. Quelques observations et remarques notées par les garants :**

. En complément des remarques et suggestions formalisées lors de la réunion préparatoire (transmises aux organisateurs), les quelques remarques suivantes, dans le contexte sanitaire particulier et contraignant que nous connaissons et qui s'impose à tous, doivent être notées :

- Le dispositif prévu en visio-conférence nous est apparu adapté et a bien fonctionné, s'agissant d'une présentation technique formelle par le BRGM, d'autant que plusieurs animateurs/régulateurs pour la prise de parole ont permis un déroulement relativement fluide de la séance (SMBS, IFREE, Syrès17), et sans dysfonctionnements techniques importants,
- 27 participants (animateurs et garants compris) ont participé à la séance : le tour de table prévu en début de séance permet à chacun de se présenter en commençant par les garants,
- Les organisateurs rappellent que chacun doit aussi faire l'effort de participer à l'ensemble des 4 réunions prévues pour ce GT "volumes", pour assurer une certaine continuité et crédibilité aux propositions qui seront faites ensuite aux instances de validation (COPIL/CLE) dans le cadre du processus PTGE,
- Les documents, qui seront mis en ligne à l'issue de la réunion (Liste participants, document explicatif sur les éléments clés, la méthode relative au modèle exposé par le BRGM, le lexique des acronymes et définitions, les questions et remarques des participants...), nous apparaissent tout fait bienvenus et bien résumés,
- Les commentaires effectués par le BRGM sur la présentation du modèle hydrogéologique et de la méthode d'élaboration des scénarios qui seront projetés à différents horizons, nous paraissent très pédagogiques, clairs et compréhensibles,
- Un relevé de la visio-conférence sera mis en ligne, comme à l'accoutumé pour les autres réunions du PTGE ,
- Il conviendra également de préciser que les réflexions menées par le « GT volumes Seudre" pourra (devra) également bénéficier aux 2 autres PTGE menés en Charente-Maritime, pour la Charente aval et la Seugne,
- Il est bien entendu, sur rappel des garants, que les remarques faites en amont du dispositif de GT "volumes", notamment par la CA17 (représenté lors des travaux du GT) et les associations FNE17 et SOS Rivières, ont bien été reçues (ainsi que les suggestions des garants) et font l'objet d'une prise en compte en cours par le MO/Porteurs de projets, sur la base de la réponse en cours des services de l'Etat,
- Les garants proposent également la mise en place d'un questionnaire évaluatif de la séance,
- En fin de réunion, sur sollicitation du président de séance, Gilles Faure souligne, pour les garants, la réussite de cette visio-conférence, notamment grâce à la bonne organisation et l'animation assurées. Sur la proposition des organisateurs que la prochaine réunion (le 25 juin prochain) se tienne en présentiel à Meursac (comme prévu avant confinement en accord avec le maire, d'ailleurs présent à la visio-conférence), Gilles Faure rappelle la position de la CNDP d'éviter les réunions en présentiel pendant la période de réserve sanitaire, autant que possible et en tout cas en maintenant toutes les mesures préconisées (grande salle, petit nombre de participants, distanciation, etc...).
- La séance est clôturée à 16h30, comme convenu initialement avec les participants. **le 6 juin 2020.**

**3 - PTGE Charente aval et Seugne - Visio-conférence préparatoire Cotech - lundi 8 juin 2020 (14h30-16h)**

**. Questions et observation des garants sur la base :**

- . du document préparatoire transmis le 3 juin 2020 « Evolution du dispositif de concertation PTGE Charente aval/Bruant et Seugne »,
- . de la visio-conférence du lundi 8 juin (14h30 à 16h50) :

**. Participants :**

- EPTB : Romain Ozog et Marine Dugué,
- Syrès 17 : Fabien Poussin et Clément Baracochea
- IFREE : Marie Eraud
- Garants CNDP : Gilles Faure et Walter Acchiardi

. 4 points abordés dans le document transmis avant la réunion et qui suscitent des échanges conséquents qui suivent lors de la visio-conférence :

**1 - Eléments de contexte :**

- Covid 19, urgence et restrictions sanitaires,
- Pas de réunions publiques,
- Réunion entre les porteurs de projets et l'IFREE pour adapter les processus PTGE pour relancer les travaux liés à la concertation prévue.

**2- Conséquences de l'état d'urgence sanitaire :**

- report des réunions publiques, des COTER, ateliers et groupes de concertation,
  - pas de réunions en présentiel pendant l'été,
- 3 - Adaptations attendues face aux difficultés identifiées :
- Comment mobiliser la profession agricole ?
  - Adaptation des visio-conférences ?
  - Quels dispositifs pour réunir le groupe « nappes captives » ?
  - Quelles dispositions pour adapter la période de concertation ? : Information en ligne avec forum pendant un certain délai ? S'appuyer sur la presse locale ?
  - Quel avis/conseils des garants et de l'IFREE ?
  - Organisation du COTECH prévu le 16 juin ?
- 4 – Echéances à prévoir :
- Pas de réunions : mise en place des travaux/réunions en visio-conférences,
  - Décalage des calendriers (voir prévisions des porteurs de projets pour les prochaines étapes jusqu'au printemps 2021) :
    - Été 2020 : En remplacement réunions publiques – Information du grand public/citoyens pour chaque territoires,
    - Automne 2020 : Réunion d'échanges/concertation par territoire : Diagnostic(s) Charente aval et Seugne,
    - Fin d'année 2020 : Validation diagnostics par les acteurs de chaque Territoire Charente aval et Seugne
    - début 2021 : COTER : Présentation et Validation diagnostics et stratégie
    - Printemps 2021 : CLE Sage Charente (concernant la Charente aval et la Seugne ?) : Validation diagnostics et stratégie
- . Sur sollicitations des organisateurs, position des garants :
- L'impact de la période de « réserves sanitaires » et le report des élections municipales ont des forts impacts sur les processus de PTGE (les CLE risquent d'être modifiées et doivent suivre un processus de ré-installation),
  - Les garants sont favorables à la poursuite du processus PTGE tout en tenant compte du contexte et des obligations actuelles nécessitant des adaptations et des dispositifs particuliers,
  - Ils considèrent qu'un Cotech en visio-conférence (le 16 juin) est admissible et possible sous réserve de permettre des échanges effectifs lors de la réunion, suivis d'une mise en ligne informative (comme à l'accoutumée) à l'issue de la réunion,
  - Ne sont pas opposés à l'idée, de la mise en place pendant l'été, d'une réunion d'information en ligne (« webinaire ») accompagnée d'un forum en ligne qui pourrait être l'occasion d'ouvrir plus largement le processus des PTGE pour une information/participation plus large et plus importante du public dans l'objectif de la co-construction évoquée par les MO/Porteurs de projets,
  - Ce nouvel outil via internet évoqué n'étant pas exclusif des réunions tel que prévues en présentiel ultérieurement (à partir de l'automne),
  - Les garants suggèrent même la pérennisation de l'outil d'information/participation du public via le portail internet.
- . Quelques questions restent à préciser par ailleurs concernant :
- Participants invités / pressentis pour le prochain Cotech du 16/06 ? Ordre du Jour prévu ? Documents projetés ?
  - A l'instar de ce qui est fait sur le PTGE Seudre, la question de l'actualisation des Volumes prélevables sur les bassins de la Charente aval et de la Seugne se pose également (Coordination, cohérence, méthode d'approche de ces questions de base, référentiel commun sur le même bassin,...?), Quelle prise en compte prévue pour intégrer des éléments de méthode et les conclusions qui seront élaborées par le Groupe de Travail Volumes Prélevables sur la base des travaux du BRGM pour la Seudre ?

#### **4 - PTGE Charente aval et Seugne - COTECH - Mardi 16 juin 2020 (Visio-conférence de 14h-16h30)**

##### **1 - Remarques des garants sur la base du document préparatoire du 3 juin 20 « Evolution du dispositif de concertation PTGE Charente aval/Bruant et Seugne » et visio-conférence préparatoire du 8 juin 20 :**

. Les 4 points abordés suivants, suscitent des questions et observations des garants ayant fait l'objet d'une fiche « observations des garants » transmise aux organisateurs : 1 - Eléments de contexte -2- Conséquences état d'urgence sanitaire -3- Adaptations attendues -4- Calendrier prévisionnel.

##### **2 - Visio-Conférence COTECH Charente aval/Bruant et Seugne – Mardi 16 juin (14h à 16h30).**

. Pour à la fois faire face aux dispositions administratives concernant la période de réserves sanitaires et maintenir les travaux prévus concernant les PTGE Charente aval/bruant et Seugne, les porteurs de projets ont mis en place une visio-conférence le mardi 16 juin après-midi à l'intention des membres du comité technique (cf ci-dessous).

. Plusieurs messages d'information ont précédés la préparation et la mise en place de ce dispositif nouveau ainsi qu'une visio-conférence préparatoire le 8 juin entre les organisateurs précités et les 2 garants (Gilles Faure et Walter Acchiardi, nouvellement désigné en remplacement de Michel Périgord démissionnaire). Une fiche d'observations des garants a été transmise aux organisateurs.

. **Durée de la visio-conférence** : Ouverture aux participants à 14h00 - fin de la réunion à 16h30 - **durée : 2h30**,

. **Participants** (25 participants - voir fiche de présence - Gilles Faure représente les garants CNDP).

. **Ordre du jour** :

- Point d'avancement des PTGE Charente aval/bruant et Seugne, impacts de la période de réserves sanitaire et du report des élections municipales ,
- Prochaines étapes prévues,
- Calendrier prévisionnel et méthodes proposées (adaptation au contexte),

. **Avec qui ?** : Représentants des porteurs de projets PTGE (EPTB Charente, Syrès 17) et du Maître d'ouvrage (CD17) ainsi que le Président de la CLE (M. Jean Claude Guindet), avec l'assistance de l'IFREE missionné (Marie Eraud), DDTM17, Agence de l'eau Adour Garonne, DREAL de bassin, DRAAF. (voir liste de présence).

. **Ouverture/animation réunion** : Porteurs de projets et IFREE.

. **Présentation** : Sous forme de diaporama commenté par les porteurs de projets et l'IFREE.

. **Remarques garant** :

. Gilles Faure représente les garants CNDP (en l'absence de Walter Acchiardi récemment désigné par la CNDP le 6 mai pour remplacer Michel Périgord, démissionnaire pour des raisons personnelles).

. **Constat initial** : Les connexions internet ne sont pas toujours stables et de bonne qualité (images et/ou son). Les preneurs de paroles ne prennent pas la précautions de se présenter ce qui accroît la difficulté de savoir qui parle, d'autant que le visuel présente soit le diaporama soit le synoptique partiel des participants : nonobstant les contraintes et aléas techniques, un soin tout particulier doit être pris pour assurer une bonne participation de tous,

. Le diaporama projeté et commenté nous apparaît à la fois clair et synthétique et constitue l'appui incontournable des échanges en visio-conférence. Mais sa visualisation est alternative à celle des participants. Sa mise en ligne dans les plus brefs délais apparaît indispensable. Il aurait même été intéressant d'en disposer avant la visio-conférence pour faciliter la compréhension et les échanges,

. **Manifestement**, la période de réserves sanitaires et le report des élections municipales impactent fortement le calendrier prévisionnel et l'organisation des travaux relatifs aux PTGE (cf note transmise par Marine Dugué EPTB17 pour la Charente aval et la Seugne). Par ailleurs la nouvelle CLE post élections n'est pas connue, pas nommée officiellement et impactera nécessairement le processus (dixit le Président de la CLE, M. Jean Claude Guindet). Même si les porteurs de projet souhaitent continuer à faire avancer les travaux techniques. Il est envisagé une nouvelle réunion à la rentrée pour refaire le point.

. Un relevé de la réunion sera formalisé et mis en ligne dans les meilleurs délais par les organisateurs. **La séance se termine vers 16h30.**

## **5 - PTGE Seudre - GT « Volumes » N° 2 - Réunion en présentiel - jeudi 25 juin 2020 à Meursac (17)**

Du fait de l'assouplissement des dispositions administratives concernant la période du Covid19 et du maintien des travaux prévus au sein d'un groupe de travail spécifique relatif aux « volumes » concernant le PTGE Seudre, les chargés de projets, Claire Blondel (SMBS) et Clément Béracochéa (Syrès17) proposent cette 2<sup>e</sup> réunion (sur les 4 prévues) en présentiel le 25 juin 2020 après-midi à Meursac (suite à l'invitation du Maire lors de la précédente réunion et comme convenu avant la pandémie), avec mise en place des mesures de distanciation prévues dans ce cas. Celles-ci nous sont apparues adaptées à la fois au contexte général de ralentissement de la pandémie et plus particulier à la réunion, en zone rurale peu touchée, à caractère plutôt technique, en nombre relativement réduit (22 participants), dans une salle plutôt spacieuse permettant de respecter la distanciation.

. **Durée de la Réunion** : Ouverture réception des participants à 13h45 - fin de la réunion à 17h00 - **durée : 3h15**,

. **22 participants** (y/c Gilles Faure et Walter Acchiardi garants CNDP - voir liste jointe).

. **Ordre du jour** :

- *Eléments de présentation et "tour de table", présentation des garants CNDP,*
- *Eléments de cadrage des travaux,*
- *Echanges autour des 6 scénarios proposés à partir du modèle hydrogéologique BRGM et de la méthode présentés lors de la séance précédente,*
- *Présentation détaillée, analyse et choix des scénarios retenus par l'ensemble du groupe (sur la base d'un vote individuel),*
- *Perspectives pour le déroulement de la suite du processus,*
- *Fixation de la date de la prochaine réunion,*
- *Clôture de la visio-conférence.*

*. **Présents ou représentés :** Participants issus du groupe de représentants des différents collèges du PTGE du bassin de la Seudre (voir fiche de présence). Gilles Faure garant, demande que soit précisé les participants absents ou nouveaux par rapport aux engagements de participation pris lors de la mise en place du GT. La précision est donnée par les organisateurs : il y a 3 personnes qui n'ont pas pu être présentes et se sont excusées. Nous notons également la présence des 2 directeurs respectifs du SMBS et du Syrès17, ainsi que le CD17, l'agence de l'eau Adour Garonne, la Dreal NA, la DDTM17, la DRAAF NA, la CA17, ASA saintonge, fédération de pêche, Comité régional conchyliculture, l'association FNE17, 1 expert Acclimatera, Eau17.*

*. **Ouverture réunion (en présentiel), après accueil des participants, animation** par Claire Blondel (SMBS) assisté de Marie Eraud (IFREE) avec Clément Béracochéa (Syrès17) . A noter également la présence de Léna Abasq du BRGM, pour apporter des éléments complémentaires de commentaires utiles en fonction des questions.*

*. **Présentation :** Sous forme de diaporama commenté par les organisateurs sur la base des scénarios élaborés par le BRGM et des éléments constitutifs des simulations proposées à différents horizons et différents points du bassin. (l'ensemble des documents sera mis en ligne).*

*. 2 documents papiers sont remis en début de séance à chacun : 1 document général de présentation de la séance – Le diaporama qui sera commenté.*

*. Un relevé de la réunion sera formalisé et mis en ligne dans les meilleurs délais par le SMBS sur le portail du PTGE,*

*. La présence des garants CNDP est signalée dès l'ouverture de la réunion. Gilles Faure en profite pour présenter Walter Acchiardi (nouvel arrivant en présentiel) nommé pour remplacer Michel Périgord, démissionnaire.*

*. **Quelques observations et remarques notées par les garants :***

*. En complément des remarques et suggestions formalisées lors de la réunion préparatoire et de la première réunion en visio-conférence du 4 juin (voir « fiches observations des garants » transmises aux organisateurs), les quelques remarques complémentaires suivantes, doivent être notées :*

*- 22 participants (animateurs et garants compris) ont participé à la séance avec seulement 3 absences excusées : le tour de table prévu en début de séance permet à chacun de se présenter (y compris les garants),*

*- Les organisateurs rappellent à nouveau que chacun doit faire l'effort de participer à l'ensemble des 4 réunions prévues pour ce GT "volumes", pour assurer une certaine continuité et crédibilité aux propositions qui devront ensuite être validées en COPIL/CLE dans le cadre du processus PTGE,*

*- Les dispositifs mis en place et dispositions prises pour cette réunion en présentiel nous paraissent respecter les exigences conjoncturelles et n'ont pas fait obstacle au bon fonctionnement du groupe, dans la poursuite de la réunion précédente en visio-conférence, en notant toutefois que le présentiel facilite (et rend plus agréables) l'animation, la compréhension, les échanges et l'avancement des travaux.*

*- Les documents liés à cette séance seront mis en ligne à l'issue de la réunion, comme pour la précédente, de même qu'un relevé de la réunion, comme à l'accoutumé pour les autres réunions du PTGE,*

*- Pas de remarques particulières. - **La séance est clôturée à 17h00.***

## **6 - PTGE Charente aval et Seugne - Réunion d'information en Visio-conférence - Jeudi 3 Sept. 2020 (18h-20h)**

***1 - Présentation de la « Réunion publique en ligne PTGE Charente aval/Bruant et Seugne » du 3 septembre 20 de 18h à 19h30 :***

*. Dans le cadre de la relance des processus relatifs aux PTGE Charente aval/Bruant et Seugne dans le contexte de la pandémie de Covid19 et les mesures sanitaires préconisées, les porteurs de projets (EPTB Charente et Syrès17) en*

accord avec le Maître d'ouvrage (CD17) ont proposé, à l'occasion des réunions préparatoires et pour éviter une suspension trop longue du processus, qu'une réunion d'information ouverte au public soit organisée via l'outil internet. Cette proposition ayant été validée par le comité de pilotage celle-ci a été programmée le 3 septembre à partir de 18h, avec mise en ligne préalable des documents d'information utiles (diaporama et commentaires de présentation).

. Plusieurs messages d'information ont précédé la préparation et la mise en place de ce dispositif nouveau pour une réunion publique ainsi qu'une visio-conférence préparatoire le 8 juin entre les organisateurs précités et les 2 garants (Gilles Faure et Walter Acchiardi, nouvellement désigné en remplacement de Michel Périgord démissionnaire). Une fiche d'observations des garants a été transmise aux organisateurs à la suite de cette réunion.

. Une affiche spécifique d'information préalable a été communiquée à toutes les mairies concernées ainsi qu'aux communautés de communes. Il a été demandé à ces collectivités de la relayer sur leur site internet ou sur leurs panneaux d'affichage.

. L'info a été publiée sur le site internet de l'EPTB et sur sa page Facebook. Les membres des comités de territoire ainsi que les personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic préalable ont également été invité à relayer l'information.

. Un article a été publié dans le journal "Haute-Saintonge" dans les semaines précédant la réunion.

. **Durée de la visio-conférence** : Ouverture aux participants à 18h00 - fin de la réunion à 19h30 - **durée : 1h30**,

. **Participants** : 39 personnes connectées (voir fiche de présence - dont les 2 garants CNDP).

. **Ordre du jour** :

**Partie 1 : Eléments de contexte**

▪ Quels sont les territoires concernés ? ▪ Les porteurs de projets (EPTB et Syrès17) ?

**Partie 2 : Qu'est-ce qu'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) ?**

▪ Cadre du projet ▪ Qu'est ce qu'un PTGE? ▪ Pourquoi un PTGE ?

**Partie 3 : Comment et où participer à l'élaboration des PTGE ?**

▪ Outils et temps d'échange prévus ▪ Déroulement de la démarche (phases prévisionnelles).

. **Ouverture/animation réunion** : Porteurs de projets (EPTB et Syrès17) et IFREE avec présence des 2 garants CNDP.

. **Présentation** : Sous forme de diaporama commenté par les porteurs de projets et l'IFREE.

**2 – Déroulement de la Réunion en Visio-Conférence :**

. La réunion en visio-conférence a été mise en place via l'outil « Zoom ». Elle a été ouverte à partir de 18h (et s'est conclue vers 19h30), organisée et animée sous la conduite à la fois par les porteurs de projets de l'EPTB (Marine Dugué) et du Syrès17 (Clément Béracochéa) et l'IFREE (Marie Eraud) qui gèrent et régulent les prises de paroles.

. 39 personnes se sont connectées à l'adresse indiquée, dont la liste (ainsi que « la vignette visuelle ») peut être affichée à l'écran. Chacun a la possibilité de prendre la parole ou de formuler une question ou une remarque par écrit selon le protocole précisé en début de séance,

. Après accord des participants, un enregistrement vidéo et audio est prévu ainsi qu'une restitution qui sera mise en ligne sur le portail des porteurs de projets.

. Les organisateurs donnent la parole aux garants (Gilles Faure) qui disposent d'un temps de parole spécifique pour présenter leur rôle particulier dans ce cadre (Walter Acchiardi, également présent à la visio-conférence, n'a pu intervenir pour un problème de dysfonctionnement de son micro).

**3- Déroulement – enseignements et observations**

. Comme indiqué précédemment, le diaporama présenté et commenté successivement par les chargés de projets du Syrès17 (Clément Béracochéa) et de l'EPTB (Marine Dugué) ainsi que Marie Eraud (Ifree), apparaît très lisible, synthétique, pédagogique et facilement compréhensible.

. Un temps de pause de 5' est proposé après 50' de déroulement de la séquence.

. Malgré le renouvellement par les animateurs de propositions de prise de parole par les participants, une seule personne pose une question relative à la définition du terme « réserve de substitution ». Si une réponse (à caractère technique) est rapidement donnée, il nous semble que cette unique question posée, avec demande de compléments de la part de l'intéressé suite à la réponse apportée, aurait pu être l'occasion de développer plus avant, d'un point de vue pédagogique, le sujet évoqué qui est au centre de la problématique des PTGE. Renvoi lui a été fait d'une explication plus détaillée lors de la tenue à venir d'ateliers...

. En fin de séance, les organisateurs/animateurs redonnent la parole aux garants, comme convenu lors de l'ouverture de la réunion. Gilles Faure souligne quelques points notables, repris dans les principales observations soulignées ci-après.

**. Remarques garants :**

. Cette réunion d'information en visio-conférence, dont l'organisation, la conduite et l'animation sont apparues

soignées, constituait à la fois une première et une expérimentation dans le contexte très contraignant de la pandémie de Covid19 . De ce fait elle a fait l'objet d'une attention particulière notamment de la part des garants, concernant en particulier les points notés ci-après, même si globalement on doit souligner le fait que cette réunion en visio-conférence a le mérite d'avoir pu être mise en œuvre :

. Les participants et la participation : D'après le décompte affiché à l'écran de la visio-conférence, 39 personnes se sont connectées, ce qui n'est pas négligeable, mais nous apparaît néanmoins décevant et insuffisant pour conférer une certaine représentativité à l'audience obtenue pour une réunion d'information ouverte au public. Dans son intervention finale, Gilles Faure insiste sur la nécessité de renforcer et soigner l'information préalable amont par tous les médias possibles pour renforcer la présence en visio-conférence et la crédibilité du dispositif (dans l'attente d'un bilan de la part des porteurs de projets). Il interroge les organisateurs sur la possibilité, pour les prochaines rencontres, d'utiliser en même temps les 2 outils du présentiel et de la visio-conférence. Dans ces conditions il souligne également l'importance du rôle du portail internet pour cette information préalable, pour une participation plus forte et des échanges consistants (questions/réponses) avec le public.

. Déroulement de la visio-conférence : le diaporama projeté et commenté nous apparaît à la fois clair et synthétique et constitue l'appui incontournable des échanges en visio-conférence. Sa visualisation affichable en même temps que les participants est un plus notable. Sa mise en ligne dans les plus brefs délais apparaît indispensable.

. A noter qu'une intervenante (fédération de la conchyliculture) évoque la question de l'horaire « pas facile » de la visio-conférence,

. Un relevé de la réunion sera formalisé et mis en ligne dans les meilleurs délais par les organisateurs.

**- La séance est levée à 19h30.**

**7 – Réunion MO/Porteurs de projets avec FNE17 et SOS Rivières à Saintes (locaux EPTB – vendredi 11 septembre 2020 (10h30 à 12h) :** voir relevé des porteurs de projets.

**8 - Projet de territoire Seudre - GT « Volumes » N°3 - jeudi 1er octobre 2020 (AM) - à Meursac (17)**

. Dans le respect des directives officielles liées à la pandémie, les porteurs de projets (SMBS - Claire Blondel), (Syrès17 - Clément Béracochéa ), assistés de Marie Eraud (Ifree) pour l'animation et accompagnés par Léna Abasq (du BRGM Poitiers), ont maintenus cette 3<sup>e</sup> réunion (sur les 4 prévues) du groupe de travail spécifique « volumes » concernant le PTGE Seudre, le jeudi 1er octobre 2020 après-midi à Meursac.

. Elle est donc organisée avec mise en place des mesures de distanciation habituelles prévues, renforcées par l'obligation de port du masque y compris dans la salle et une pause obligatoire à mi-séance avec aération de la salle...

. Ces conditions renforcées nous sont apparues adaptées à la fois au contexte général de développement actuel de la pandémie (dans le respect des préconisations officielles) et plus particulier à la réunion, en zone rurale peu touchée, à caractère plutôt technique, pour un nombre de participants relativement réduit (même nombre que la précédente, même si quelques remplacement ont eu lieu – voir fiche de présence des organisateurs ), dans la même salle qu'antérieurement, de dimensionnement adapté, permettant de respecter les mesures de distanciation.

. **Durée de la Réunion :** Réception participants à 13h45 **Ouverture à 14h - fin de la réunion à 17h00** environ - **durée : 3h15\***,

. **22 participants** (y/c Gilles Faure et Walter Acchiardi garants CNDP - voir liste de présence des organisateurs).

. **Ordre du jour et éléments de contenu :**

- Rappel du processus et de l'étape actuelle « en présence des garants CNDP », avec l'appui du BRGM,
- Diffusion d'un document (également transmis par internet en juillet) rassemblant le diaporama support de la présentation et des documents annexes,
- Eléments de cadrage des travaux, de leurs objectifs, et des résultats attendus sur les 3 unités de gestion du bassin de la Seudre, propositions à soumettre à la CLE,
- Rappel des scénarios retenus proposés à partir du modèle hydrogéologique BRGM et de la méthode, déjà présentés lors de la séance précédente,
- Echanges autour des paramètres pour les tests de modélisation à effectuer par le BRGM,
- Présentation détaillée par scénarios retenus et échanges au sein par du groupe pour retenir les paramètres de cadrage (sur la base d'un choix individuel avec une seule voix par structure/organisme (au nombre de 12 au total),
- Perspectives pour le déroulement de la suite du processus, sur la base d'un document commun à soumettre à la CLE,

- Fixation de la date prévisionnelle de la prochaine réunion,
- Rappel des coordonnées des structures porteuses et des garants CNDP (également rappelées sur le document papier remis aux participants)
- Clôture de la réunion du groupe de travail à 17h\* dans le respect de l'horaire prévu.

. **Présents ou représentés** (voir liste établie par les organisateurs) : A la demande de Gilles Faure, les organisateurs précisent que hormis 2 « remplaçants » ce sont les mêmes participants que la réunion précédente issus du groupe de représentants des différents collèges du PTGE du bassin de la Seudre.

. **Déroulement** : Sous forme de diaporama commenté, sous la conduite de Marie Eraud (Ifree), notamment par Léna Abasq du BRGM et suivant l'ordre du jour prévu.

. Le parcours du compte-rendu de la réunion précédente permet de valider les points d'avancements,

. A noter qu'à l'issue de chaque étape clé, un choix sélectif est demandé à chaque participant pour valider les paramètres des tests demandés au BRGM, portant sur les scénarios retenus, les hypothèses quantitatives.

. Sur ces bases les porteurs de projets envisage une réunion de présentation des résultats obtenus par le BRGM des différents tests retenus, d'ici environ 1 mois (début novembre - il ne s'agira pas de résultats de simulations mais de propositions techniques liées à la condition n°3 "ventilation des volumes dans l'année", pour laquelle les participants n'ont pas pu voter le 1er octobre, faute d'élément technique).

. **Quelques observations et remarques particulières notées par les garants :**

- Les dispositifs et dispositions prises pour ce groupe de travail en « présentiel » nous paraissent respecter les exigences conjoncturelles liées à la poursuite de la pandémie et n'ont pas fait obstacle au bon fonctionnement du groupe, auquel chacun a participé avec un dynamisme d'ensemble à souligner (avec quelques questions auxquelles des réponses ont été apportées par les porteurs de projets, animateur ou BRGM,...),
- Tous les points de l'ordre du jour prévu ont été abordés et les points d'avancement validés par les participants,
- Aucune remarque particulière notable de participants n'a été identifiée par les garants,
- Les garants ont renouvelé leur demande de mise en ligne des documents liés aux travaux du groupe de travail, précisant au moins le fil conducteur suivi et les points d'avancement validés (dans les limites convenues).
- La séance est close à 17h00. (des échanges complémentaires ont lieu, à l'initiative des garants, avec des participants).

## **9 - Projet de territoire Seugne - Atelier du jeudi 8 octobre 2020 - à Jonzac (17) - (13h45 à 17h15) :**

. **Lieu de l'Atelier** : Mairie de Jonzac (17)

. **Durée de la réunion** : Accueil à 13h45 Ouverture à 14h - fin de la réunion : 17h15 - **durée : 3h30**

. **Invités** : grand public sur inscriptions préalables sur le portail internet du PTGE Seugne/SAGE Seugne : **22 inscrits, 20 présents** - répartis autour de 6 tables,

. 3 organisateurs/ animateurs issus à la fois des porteurs de projets (EPTB Charente, SYRES17) et Ifree,

. Garants CNDP : Gilles Faure y participe également (Walter Acchiardi, absent excusé).

. **Objectif** :

- Elargir la concertation du PTGE au-delà des instances officielles à l'ensemble des acteurs de l'eau et des habitants du bassin de la Seugne,
- Contribuer au diagnostic du PTGE Seugne,
- Produire et partager collectivement une liste de problématiques liées à l'eau sur le territoire du bassin de la Seugne.

. **Comment ?**

- Sous forme d'un Atelier de travail par petits groupes autour de 3 tables différentes de respectivement 6, 6 et 5 participants, puis synthèse commune,

- Produire « une liste de problèmes liés à la quantité/qualité d'eau dans les territoires du bassin de la Seudre » identifiées par les participants,

- Mettre en place une réflexion, une production individuelle, spécifique à chacun des participants et partagée par sous groupe,

- Enchaîner sur un travail de groupe débouchant sur une restitution et une production collective.

. **Avec qui ?**

- Grand public sur inscription préalable sur le portail internet du PTGE, issu de différents usagers ou acteurs du territoire : agriculteurs/viticulteurs, associations, représentants syndicats en relation avec l'eau, la pêche, élus, administrations, ASA, établissements publics (voir liste établie par les organisateurs et paraphée par les participants).

. **Animation** : EPTB (Marine Dugué chargée de projet), SYRES 17 (Clément Béracochéa chargé de projet), IFREE (Marie Eraud, appui organisation-animation).

#### **Déroulement de l'Atelier :**

. Présentation sous forme de diaporama commenté (1 exemplaire papier est remis à chacun),

. Rappel de l'état d'avancement du processus et les éléments de connaissance actuels (périmètre, état des lieux, éléments de diagnostic provisoire) : Il nous apparaissent synthétiques, clairs et éclairants, suffisamment détaillés et compréhensibles,

. Les travaux pour déterminer les principales problématiques liées à l'eau, sont organisés par groupes de 5 à 6 personnes répartis et « équilibrés » par les organisateurs,

. Chaque « table » est invitée à déterminer et partager progressivement, individuellement puis pour chaque « table », les problématiques principales en lien avec l'eau qu'ils identifient sur la base des connaissances acquises.

. Les réponses apportées aux questions des participants nous apparaissent également simples, claires et complètes.

**Conclusion / clôture** : L'Atelier se termine vers 17h15, après une durée totale de plus de 3h00, à un rythme assez soutenu (avec une seule petite interruption de 5' en milieu de séquence), sans pouvoir néanmoins parcourir l'ensemble des étapes prévues et terminer l'exercice de mise en commun collective. Ce qui est un manque assez regrettable par rapport à l'objectif visé.

. **Observations des garants** : Le nombre de participants (20 / 24 inscrits) est comparable aux Ateliers ayant eu lieu pour le bassin de la Seudre (une vingtaine de personnes). Il reste néanmoins assez faible au regard des objectifs visés et de l'importance d'une participation plus forte. Le renforcement de l'information préalable apparaît important et indispensable, par le biais des différents outils possibles (portail internet, journaux, flyers, bulletins municipaux, affichages...),

. Comme indiqué précédemment, les participants présents se sont préalablement inscrits sur le portail internet du PTGE et non pas à partir de la liste des représentants identifiés au titre de la CLE « élargie », comme cela a été le cas pour les Ateliers « Seudre ». Nous pouvons donc considérer que les participants sont issus du « grand public », ce qui doit être souligné et salué.

. Les conditions matérielles (grande salle modulable, commentaires s'appuyant sur un diaporama très synthétique et lisible de loin, tables de travail par groupe séparées,...) nous apparaissent satisfaisantes et adaptées au contexte sanitaire de la pandémie (distanciation, masque obligatoire, produit hydro-alcoolique, aération de la salle...).

. Après avoir excusé W.Acchiardi, Gilles Faure (garant) propose 2 rectificatifs :

1 – Plutôt que « liste exhaustive des problématiques » évoquée dans la diapo N°2, il faut préciser que cette liste est établie par les participants à ce groupe de travail et ne peuvent pas viser à l'exhaustivité dans le temps imparti (qui s'est d'ailleurs avéré trop court). Elles viendront compléter les éléments du diagnostic déjà constitués,

2 - contrairement à l'intitulé de la diapo N°5, les garants ne font pas partie de « l'équipe d'animation », mais sont des tiers extérieurs à la maîtrise d'ouvrage, observateurs du processus sur lequel ils émettent des observations et des recommandations (mise en ligne sur le portail internet du PTGE). Il serait donc plus adapté de séparer la diapositive en 2 cadres bien identifiés précisant le rôle spécifique des garants indépendants de la maîtrise d'ouvrage du processus.

. Soulignons que ces travaux en sous groupes, ces mises en commun, dynamiques et constructifs permettent des échanges intéressants au-delà des postures habituelles, une meilleure connaissance inter-personnelle et des pistes de résolutions...inespérées des différentes approches en présence, qui doivent, à notre sens, être favorisées et développées,

. Gilles Faure rappelle également la demande des garants de mettre en ligne les principales informations relatives à ces travaux en Ateliers en cours. Au-delà de l'information pour tous, cela peut également motiver des personnes à s'exprimer voire à participer en plus grand nombre au processus.

. Il faut aussi regretter que le temps imparti n'a pas été suffisant pour aller au bout de l'exercice proposé, sans doute également du fait d'un nombre élevé d'étapes proposées pour respecter la progressivité des « consignes » dans l'objectif de déterminer les problématiques principales retenues par l'ensemble du groupe. Mais aussi du temps nécessaire (et important à intégrer) pour que chacun puisse s'exprimer et partager son point de vue en l'explicitant. **Il conviendrait d'en tirer des enseignements utiles pour le prochain Atelier du 15 octobre pour le PTGE Charente aval à Chaniers.**

. Ceci mettant en exergue, d'un autre côté, l'intérêt de tels exercices pour les participants et l'ouverture à un public plus large, dont nous soulignons à nouveau le grand intérêt.

#### **9 - PTGE Seudre - GT « Volumes » N°4 - Vendredi 6 Novembre 2020 :**

. Comme convenu lors de la précédente réunion du « groupe de travail VP Seudre », une réunion en visio-conférence est organisée, du fait du contexte sanitaire contraignant de la pandémie, le vendredi 6 novembre, pour permettre de

*poursuivre les travaux engagés pour définir les volumes prélevables, et présenter les tests retenus pour les « modalisations » du BRGM.*

*. Les porteurs de projets (SMBS - Claire Blondel), (Syrès17 - Clément Béracochéa ), assistés de Marie Eraud (Ifree) et accompagnés par Léna Abasq (du BRGM Poitiers) animent la visio-conférence.*

*. **Durée de la visio-conférence :** Ouverture de la séquence à 8h45 - fin de la séquence à 10h00 - durée : 1h15,*

*. **21 participants connectés** (dont Gilles Faure représentant les garants CNDP - voir liste de présence des organisateurs), correspondants au membres du groupe de travail mis en place. A noter que tous les membres habituels ont participé, y/c M.Bourry pour les associations FNE17 et SOS Rivières, qui ont récemment transmis un courrier interpellant les organisateurs (voir remarque ci-après). Ce qui nous apparaît notable et significatif de leur motivation à ce sujet.*

*. **Ordre du jour prévu :***

*. L'objectif de cette réunion est de finaliser les discussions autour de « la condition n°3 sur la ventilation des prélèvements agricoles ». Un document préparatoire a été transmis (voir dossier organisateurs), contenant les données complémentaires demandées lors de la précédente réunion ainsi qu'une proposition technique du BRGM.*

*. **Déroulement :** Sous forme de diaporama commenté, notamment par Léna Abasq du BRGM, sous la conduite de Marie Eraud (Ifree).*

*. Les objectifs visés, de définir en commun « la condition n°3 ventilation des volumes prélevés dans l'année », pour laquelle les participants n'avaient pas pu voter le 1er octobre dernier (lors du précédent groupe de travail), faute d'éléments techniques, peuvent être considérés comme atteints.*

*. **Quelques observations et remarques particulières notées par les garants :***

*- Le dispositif (visio-conférence) mis en place pour ce groupe de travail, dans le contexte d'exigences sanitaires liés à la pandémie, nous paraît admissible et adapté pour permettre une poursuite des travaux de ce groupe de travail pour l'actualisation des volumes prélevables (fondamental dans les PTGE), visés par ces travaux.*

*- Les membres du groupe de travail présents ont pu participer dans des conditions certes particulières mais acceptables, les échanges avec les animateurs et le BRGM étant restés possibles, notamment concernant les hypothèses proposées,*

*- Parmi les 3 options proposées pour les tests, les participants ont été appelés, après explicitations des caractéristiques de chacune, à voter pour leur choix préférentiel (à noter que c'est l'option N°2 (voir document BRGM) qui a été retenue (11 voix favorables – 2 défavorables – soit 13 votants/14\* tenant compte de l'absence du CDI7 qui a dû quitter la réunion),*

*- le courrier récemment adressé par M.Bourry (FNE) a également été évoqué, en annonçant une réponse qui sera apportées par les porteurs de projets (comme l'ont sollicités les garants), dans les meilleurs délais (tenant compte du fait que la nouvelle CLE n'a pas encore été désignée),*

*- Même si les limites de temps fixées (1 h. seulement de visio-conférence, tenant compte des contraintes des participants), nous sont apparus très courtes, tous les points de l'ordre du jour prévu ont été abordés, et la condition retenue pour la proposition à la validation de la future CLE (en cours de désignation),*

*- Les garants renouvellent leur demande de mis en ligne des documents liés aux travaux de ce groupe de travail, précisant au moins le fil conducteur suivi et les points d'avancement validés (dans les limites convenues – cf fiche d'observations précédente). **La séance est levée à 10h00, dans le respect de l'horaire prévu.***

**Les garants CNDP,  
Gilles Faure et Walter Acchiardi**



## X . GLOSSAIRE

- . (1) *PTGE : Projet de Territoire pour la gestion de l'eau*
  
- . (2) *SCOT : Schéma de cohérence Territoriale*
  
- . (3) : *SYRES 17 : Syndicat Mixte des réserves de substitution de Charente -Maritime (Porteur de projet)*
  
- . (4) *SMBS : Syndicat mixte du bassin de la Seudre. Nouvelle appellation du SMASS à partir de 2020, après fusion avec le SMBSA (Syndicat mixte du bassin de la Seudre et de ses affluents) - (Porteur de projet)*
  
- . (5) *EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin (de la Charente) - (Porteur de projet)*
  
- . (6) *CNDP : Commission Nationale du Débat Public*
  
- . (7) *IG : Instruction gouvernementale (cf celles du 4 juillet 2019 et la précédente du 15 juin 2015)*
  
- . (8) *CLE élargie : Commission locale de l'eau (présidée par un élu du bassin) élargie à des participants concernés*
  
- . (9) : *MO / CD 17 : Maître d'ouvrage / Conseil Départemental de Charente-Maritime,*
  
- . (10) : *COPIL : Comité de pilotage,*
  
- . (11) : *COTER : Comité de Territoire,*
  
- . (12) : *COTECH : Comité technique,*
  
- . (13) : *FNE : France Nature Environnement ( Association Environnementale reconnue).*



**cndp** Commission nationale  
du débat public

244 boulevard Saint-Germain 244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France 75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50 T. +33 (0)1 44